

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock
Code du produit : 5850

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de produits en caoutchouc
Restrictions d'emploi : non déterminé

1.4. Données relative au fournisseur

Fenner Dunlop Americas
200 Corporate Center Drive, Suite 220
Coraopolis, PA, 15108
T 412-249-0700
info@fennerdunlop.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877 (24/7)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Poussières combustibles		Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

protection des yeux, du visage et auditif.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Thirame	disulfure de tétraméthylthiurame / thirame	n° CAS: 137-26-8	0,5 – 1,5	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Irrit. Oculaire 2A, H319 Sens. Cut. 1, H317 TSOC ER 2, H373 Pous. Comb.

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide	2-Benzothiazolesulfenamide, N-(1,1-dimethylethyl)- / 2-Benzothiazolesulfenamide, N-tert-butyl- / 2-(tert-Butylaminothio)benzothiazole / N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide / N-(1,1-Dimethylethyl)benzothiazolesulfenamide / N-tert-Butyl-2-benzothizosulfenamide / N-(tert-Butyl)-1,3-benzothiazol-2-sulfenamide / N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulphenamide / N-(tert-Butyl)-2-benzothiazolesulphenamide / N-(1,1-Dimethylethyl)-2-benzothiazolesulfenamide / N-(1,3-Benzothiazol-2-ylsulfanyl)-tert-butylamine / N-(tert-Butyl)-2-benzothiazolesulfenamide / tert-Butylbenzthiazylesulfenamide	n° CAS: 95-31-8	0,5 – 1,5	Sens. Cut. 1, H317 Aquatique Aigu 1, H400

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
4,4'-Dithiodimorpholine	N,N'-Bismorpholine disulfide / Bismorpholine, 4,4'-dithio- / Di(morpholin-4-yl) disulphide / Dimorpholine disulfide / Disulfide, dimorpholino- / 4,4'-Dithiobis(morpholine) / Dithiobismorpholine / N,N'-Dithiodimorpholine / 4,4'-Dithiomorpholine / Morpholine disulfide / Morpholine, 4,4'-dithiobis- / Morpholine, 4,4'-dithiodi- / Morpholinodisulfide / 4,4'-Dithiobismorpholine / Dimorpholino disulfide / Di(morpholin-4-yl) disulfide	n° CAS: 103-34-4	0,1 – 1	Sens. Cut. 1, H317 TSOC EU 3, H335 Aquatique Chronique 2, H411
Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone	Formaldehyde, oligomeric reaction products with acetone and diphenylamine / 2-Propanone, polymer with formaldehyde and N-phenylbenzenamine / Acetone-diphenylamine-formaldehyde copolymer	n° CAS: 9003-80-9	0,1 – 1	Sens. Cut. 1, H317 TSOC ER 2, H373 Aquatique Chronique 4, H413
N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine	N,N'-Diphényl-p-phénylènediamine / N, N'-diphényl-1,4-benzènediamine / N, N'-diphényl-p-phénylènediamine	n° CAS: 74-31-7	0,1 – 1	Sens. Cut. 1, H317

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1)	Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(5)-methyl-, zinc salt (2:1) / 1,3-Dihydro-4(or 5)-methyl-2H-benzimidazole-2-thione, zinc salt / 4(5)-Methyl-2-mercaptobenzimidazole, zinc salt / Methyl-2-mercaptobenzimidazole, zinc salt / 1,3-Dihydro-4(or 5)-methyl-2H-benzimidazole-2-thione zinc salt (2:1) / zinc 2-mercaptotoluimidazole / Zinc 2-mercaptotoluimidazole / Zinc methyl mercaptobenzimidazole / Zinc salt of 4(5)-methyl-2-mercaptobenzimidazole	n° CAS: 61617-00-3	0,1 – 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Sens. Cut. 1B, H317 Repr. 1B, H360 TSOC ER 2, H373 Aquatique Chronique 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: First-aiders should pay attention to their own protection and use the recommended personal protective equipment (see section 8).

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute formation de poussière.
Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Thirame (137-26-8)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	5 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³
LEMT STEL	3 mg/m ³
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³
LEMT STEL	3 mg/m ³
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³
LEMT STEL	3 mg/m ³
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	5 mg/m ³
LEMT STEL	10 mg/m ³

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)			

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide
Apparence : Opaque.
Couleur : Noire
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Non applicable
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1,18
Solubilité : Aucune donnée disponible

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé.

4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)	
DL50 orale rat	4300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg
ATE CA (oral)	4300 mg/kg de poids corporel

Thirame (137-26-8)	
DL50 orale rat	1080 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	500 mg/m ³
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)	
DL50 orale rat	6310 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg
ATE CA (oral)	6310 mg/kg de poids corporel

Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone (9003-80-9)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)	
DL50 orale rat	2370 mg/kg

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)	
ATE CA (oral)	2370 mg/kg de poids corporel
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
DL50 orale rat	390 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,12 mg/l/4h
ATE CA (oral)	390 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Thirame (137-26-8)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé.
4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé.
Thirame (137-26-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone (9003-80-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé.
Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Thirame (137-26-8)	
CL50 - Poissons [1]	0,0003 mg/l
CL50 - Poissons [2]	0,13 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	0,21 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	< 0,1 mg/l
NOEC (aigu)	225 mg/kg

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 0,3 mg/l
CL50 - Poissons [2]	> 0,3 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 0,3 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 0,3 mg/l

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
CL50 - Poissons [1]	5,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Thirame (137-26-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone (9003-80-9)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

12.3. Potentiel de bioaccumulation

4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 2,67

Thirame (137-26-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 1,9

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,36

Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone (9003-80-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 6,5

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)

FBC - Poissons [1] 500 - 2150

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,4

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,07

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé.

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN3077

N° ONU (IMDG) : 3077

N° ONU (IATA) : 3077

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

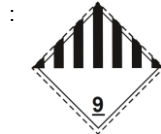
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. zinc oxide, thiram
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. zinc oxide, thiram
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. zinc oxide, thiram

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

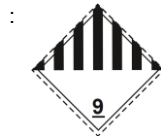
TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: 9
Étiquettes de danger (TDG)	: 9



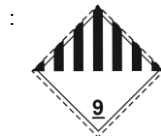
IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 9
Étiquettes de danger (IMDG)	: 9



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 9
Étiquettes de danger (IATA)	: 9



14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

N° ONU (TDG)	: UN3077
--------------	----------

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 kg
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 171
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 375, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP02, P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: BK1, BK2, BK3, T1
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW23
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y956

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 400kg
Disposition particulière (IATA)	: A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG (IATA)	: 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

1,3-Butadiene, homopolymère (9003-17-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Silices amorphes : précipités (gel de silice) (112926-00-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Thirame (137-26-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Propenenitrile, polymère avec 1,3-butadiène (9003-18-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Formaldéhyde, polymère avec N-phénylbenzénamine et 2-propanone (9003-80-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

5,8,11,13,16,19-Hexaoxatricosane (143-29-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

1,3-Butadiene, homopolymer (9003-17-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Silices amorphes : précipités (gel de silice) (112926-00-8)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Thirame (137-26-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene (9003-18-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Formaldehyde, polymer with N-phenylbenzenamine and 2-propanone (9003-80-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

N,N'-Diphenyl-p-phenylenediamine (74-31-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

5,8,11,13,16,19-Hexaoxatricosane (143-29-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Group 5- Heat and Oil Resistance Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 04-06-2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables